



(11) Numéro de publication : **0 686 366 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **95460019.3**

(51) Int. Cl.⁶ : **A47F 7/00, A63H 27/08**

(22) Date de dépôt : **21.04.95**

(30) Priorité : **07.06.94 FR 9406941**

(43) Date de publication de la demande :
13.12.95 Bulletin 95/50

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES GB GR IE IT LI LU NL PT SE

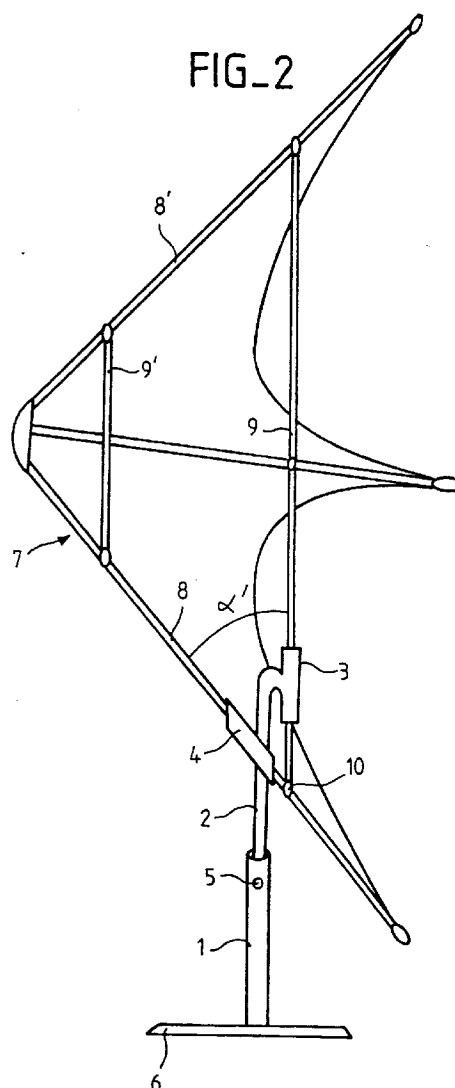
(71) Demandeur : **PAIMPOL VOILES SA**
ZA de Kerfot
F-22500 Paimpol (FR)

(72) Inventeur : **Hue, Daniel**
Chemin des Terre-Neuvas
F-22500 Paimpol (FR)

(74) Mandataire : **Le Guen, Louis François**
Cabinet Le Guen & Maillet,
38, rue Levassasseur,
B.P. 91
F-35802 Dinard Cédex (FR)

(54) **Présentoir pour cerf-volant**

(57) L'invention concerne un nouveau présentoir pour cerfs-volants, notamment pour cerfs-volants du type à armatures, caractérisé en ce qu'il comprend une partie formant base (6) prolongée par un tube creux (1), de préférence vertical, comportant à l'intérieur de celui-ci une tige (2) pouvant coulisser et munie d'au moins deux moyens de fixation (3, 4) dudit cerf-volant, les axes longitudinaux des moyens de fixation (3, 4) étant situés dans un même plan et formant entre eux un angle α sensiblement égal à l'angle compris entre l'axe longitudinal d'une baguette longitudinale latérale et l'axe longitudinal d'une baguette transversale dudit cerf-volant, la toile dudit cerf-volant étant maintenue dans un plan différent de celui de la surface sur laquelle est posé le présentoir.



La présente invention concerne un présentoir pour cerfs-volants. Elle se rapporte plus particulièrement à un présentoir pour cerfs-volants du type à armatures.

Les cerfs-volants à armatures remportent un vif succès vis-à-vis du public et sont de ce fait très répandus. Ils comportent généralement une armature principale constituant l'ossature du cerf-volant et une armature secondaire destinée à forcer et à maintenir la toile. Un type particulier de cerfs-volants à armatures est constitué par les cerfs-volants dits de type "Delta". Ce type de cerf-volant servira dans ce qui suit d'exemple d'utilisation du présentoir de l'invention. Il va de soi cependant que le présentoir de l'invention ne se limite en aucune façon à une utilisation avec ce type particulier de cerfs-volants.

De façon générale, l'armature principale des cerfs-volants de type "Delta" est composée d'une baguette longitudinale médiane, de deux baguettes longitudinales latérales et d'une ou plusieurs baguettes transversales. L'armature secondaire est quant à elle composée de plusieurs baguettes ou tendeurs.

Le principal inconvénient des cerfs-volants, de quelque type qu'ils soient, est d'occuper, une fois assemblés, une place importante liée à la surface de la toile tendue. Le problème qui se pose alors est de pouvoir ranger le cerf-volant à l'intérieur d'une pièce sans être obligé de le démonter à chaque fois, ni risquer de le détériorer en le laissant à plat. Ce problème se pose bien évidemment pour le propriétaire ou collectionneur de cerfs-volants, mais également dans les lieux de vente ou d'exposition de ces produits, dans lesquels ils sont présentés en grand nombre et dans un espace souvent réduit.

Le même problème se pose également en plein air, par exemple lors de manifestations ou de compétitions, à l'occasion desquelles les propriétaires laissent leurs cerfs-volants à même le sol, avec les risques d'endommagement ou de dérive au gré du vent que cela entraîne.

L'invention a pour but de remédier en grande partie à ces inconvénients, en proposant un présentoir pour cerfs-volants, simple à utiliser et efficace.

Le présentoir pour cerf-volant selon l'invention, notamment pour cerf-volant du type à armatures, se caractérise en ce qu'il comprend une partie formant base prolongée par un tube creux, de préférence vertical, comportant à l'intérieur de celui-ci une tige pouvant coulisser -et munie d'au moins deux moyens de fixation pour le cerf-volant, les axes longitudinaux desdits moyens de fixation étant situés dans un même plan et formant entre eux un angle α sensiblement égal à l'angle α' compris entre les axes longitudinaux d'une baguette longitudinale latérale et d'une baguette transversale dudit cerf-volant, la toile dudit cerf-volant étant maintenue dans un plan différent de celui de la surface sur laquelle est posé le présentoir.

Selon une forme de réalisation préférée de l'in-

vention, les moyens de fixation du cerf-volant consistent en un fourreau et un berceau. Avantageusement, le fourreau possède un diamètre intérieur sensiblement égal au diamètre d'une baguette transversale d'un cerf-volant de façon à ce que cette dernière puisse y être glissée.

Selon l'invention, le berceau possède une forme en L dont les deux côtés sont de dimension au moins égale au diamètre d'une baguette longitudinale latérale d'un cerf-volant. De cette façon, la baguette longitudinale, une fois placée dans le berceau, est bloquée et ne peut pas glisser, par exemple sous l'action du vent, hors du berceau.

En outre, l'angle α étant sensiblement le même que l'angle α' , le cerf-volant est parfaitement tenu dans le présentoir, sans que sa structure soit déformée.

La partie formant base du présentoir selon l'invention consiste avantageusement en un socle permettant de faire reposer le présentoir sur le sol ou une surface plane et possède un poids et une surface suffisants pour assurer un maintien satisfaisant du présentoir. La partie formant base peut consister également en une pince permettant de serrer et de maintenir en place le présentoir sur un rebord d'un meuble, d'une étagère, etc.

Selon une autre variante de l'invention, lorsque le présentoir est utilisé en plein air, la partie formant base consiste en une pointe, un pieu ou une vis permettant d'enfoncer dans le sol, au moins grossièrement, et d'y maintenir le présentoir.

Selon une forme de réalisation préférée de l'invention, le tube comporte un moyen de réglage, par exemple une vis, venant en appui sur la tige et la bloquant lorsque la hauteur désirée du présentoir est obtenue.

Le présentoir selon l'invention permet donc de résoudre les inconvénients rappelés dans ce qui précède, notamment ceux liés au rangement et au stockage des cerfs-volants.

Le présentoir selon l'invention peut être réalisé en tout matériau approprié, tel que bois, matières plastiques, matières métalliques, etc.

Les diverses pièces du présentoir peuvent être assemblées par tout moyen connu en soi, tel que collage, soudage, etc.

Des avantages et caractéristiques supplémentaires de l'invention apparaîtront encore à la lumière de la description plus détaillée qui suit d'un mode de réalisation préféré de l'invention, donné à titre purement illustratif, ainsi qu'aux figures qui s'y rapportent et dans lesquelles:

- la Fig. 1 représente une vue schématique en perspective d'un mode de réalisation du présentoir selon l'invention; et
- la Fig. 2 représente le présentoir de la Fig. 1 sur lequel est fixé un cerf-volant à armatures.

Sur la Fig. 2, les éléments identiques ou analo-

gues à ceux de la Fig. 1 portent les mêmes références et ne seront décrits qu'en tant que de besoin.

En se référant maintenant à la Fig. 1, le présentoir selon l'invention comporte un tube cylindrique creux 1 dans lequel peut coulisser une tige 2. La tige 2 comporte un fourreau 3 et un berceau 4 dont les axes longitudinaux forment entre eux un angle α . Le coulisserment de la tige 2 est réglé par une vis 5 prévue sur le tube creux 1. A l'extrémité inférieure du tube creux 1 est prévu un socle 6 de dimension et de poids suffisants pour assurer un bon maintien du présentoir sur le sol.

En se référant maintenant à la Fig. 2, un cerf-volant 7 du type à armatures est fixé sur le présentoir selon l'invention. Le cerf-volant 7 comporte deux baguettes longitudinales latérales 8 et 8' et deux baguettes transversales 9 et 9'. La baguette transversale 9 est reliée à la baguette longitudinale latérale 8 par un moyen de jonction 10.

Le cerf-volant 7 est fixé sur le présentoir de la façon suivante:

L'extrémité de la baguette transversale 9 est ôtée du moyen de jonction 10, est passée dans le fourreau 3 du présentoir puis replacée dans le moyen de jonction 10. Le cerf-volant 7 coulisse alors le long du présentoir jusqu'à ce que la baguette longitudinale latérale 8 vienne en appui dans le berceau 4. Du fait de l'angle α entre le fourreau 3 et le berceau 4 et de l'angle α' entre la baguette longitudinale latérale 8 et la baguette transversale 9, la baguette longitudinale latérale 8 du cerf-volant 7 vient naturellement en appui contre le berceau 4, sans que la structure du cerf-volant 7 soit déformée. De plus, la forme en L du berceau 4 immobilise parfaitement le cerf-volant 7 sur le présentoir.

La longueur de la tige 2 est ensuite réglée à la valeur désirée et bloquée par la vis 5. La vis 5 bloque de plus toute rotation de la tige 2 à l'intérieur du tube 1 ce qui permet, pour une utilisation en plein air et en plaçant la tête du cerf-volant face au vent, d'éviter que celui-ci ne soit renversé ou traîné sur le sol par le vent.

Il va de soi que l'invention ne se limite pas à la forme de réalisation préférée qui vient d'être décrite. Diverses modifications peuvent être apportées à l'invention, notamment quant au nombre de moyens de fixation du cerf-volant, la forme ou la position de ceux-ci. On pourra par exemple remplacer le fourreau 3 par une attache de type pince, lanière ou similaires pour placer le cerf-volant sur le présentoir sans ôter la baguette transversale de son moyen de jonction.

un tube creux(1), de préférence vertical, comportant à l'intérieur de celui-ci une tige (2) pouvant coulisser et munie d'au moins deux moyens de fixation pour le cerf-volant, les axes longitudinaux desdits moyens de fixation étant situés dans un même plan et formant entre eux un angle α sensiblement égal à l'angle α' compris entre les axes longitudinaux d'une baguette longitudinale latérale (8) et d'une baguette transversale (9) dudit cerf-volant, la toile dudit cerf-volant étant maintenue dans un plan différent de celui de la surface sur laquelle est posé le présentoir.

2) Présentoir selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens de fixation comprennent un fourreau (3) et un berceau (4).

3) Présentoir selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que le fourreau (3) possède un diamètre interne sensiblement égal au diamètre de la baguette transversale (9) du cerf-volant.

4) Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le berceau (4) a une forme en L.

5) Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la partie formant base comporte un moyen de fixation.

6) Présentoir selon la revendication 5, caractérisé en ce que le moyen de fixation consiste notamment en un socle (6), une pince, une pointe ou une vis.

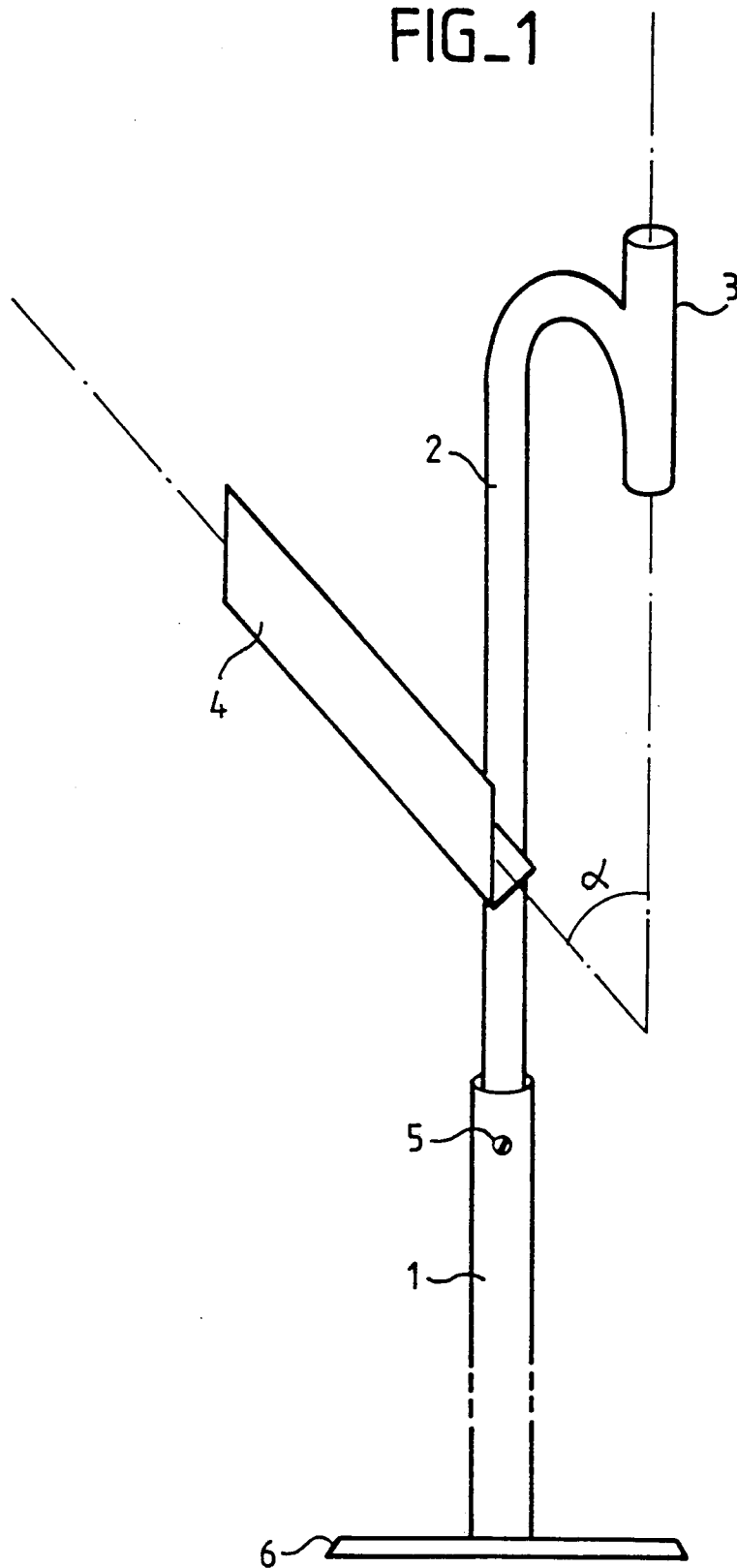
7) Présentoir selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le tube (1) comporte un moyen de réglage de la hauteur et de blocage de la tige (2).

8) Présentoir selon la revendication 7, caractérisé en ce que le moyen de réglage et de blocage consiste en une vis (5).

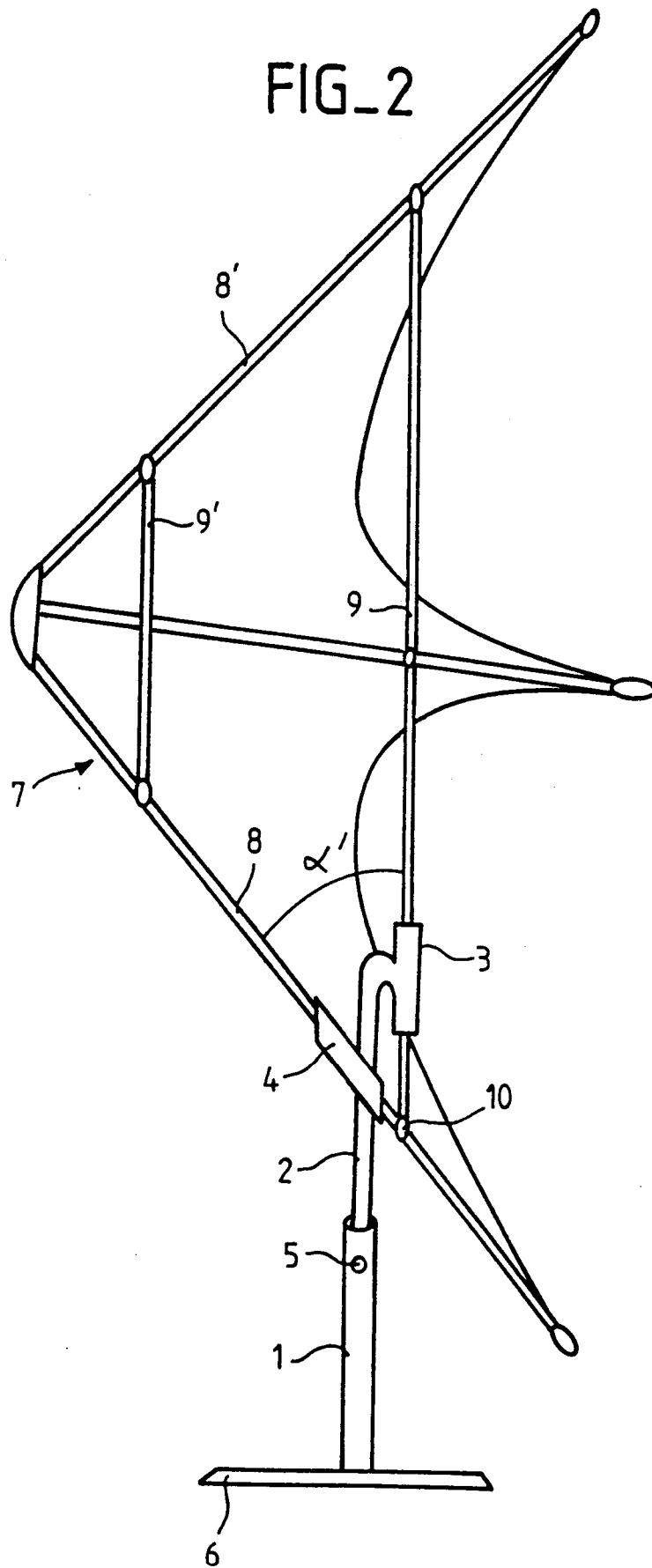
Revendications

1) Présentoir pour cerf-volant, notamment pour cerf-volant du type à armatures, caractérisé en ce qu'il comprend une partie formant base prolongée par

FIG_1



FIG_2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 46 0019

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	DE-U-93 16 203 (BAUER) * le document en entier * ---	1	A47F7/00 A63H27/08
A	US-A-5 121 890 (KOMADA) * colonne 1, ligne 51 - colonne 2, ligne 43; figures 1,5,7 * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47F A63H
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 31 Août 1995	Examineur De Groot, R
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 01.82 (POMC02)